



Bulletin Officiel n°134

Le Mot du Président

«Objectif REX»

REX, voilà un nom qui fleure bon l'histoire des salles de cinéma en France dans la foulée du Rex à Paris, plus grande salle de cinéma d'Europe lors de son inauguration en 1932, monument historique de style art déco toujours en activité sous l'enseigne *Le Grand Rex*. Cependant, on ne va pas se faire un film car c'est de parachutisme et de sport fédéral qu'il s'agit ici dans ce présent bulletin officiel de la FFP.

En matière aéronautique, REX (qui veut dire *roi* en latin, mais ça n'a rien à voir) est une sorte d'acronyme qui signifie « **Retour d'expérience** ». Il constitue un état d'esprit collectif et solidaire qui permet constamment une amélioration de la **sécurité**. Basé sur une contribution volontaire, il s'agit pour chaque acteur aéronautique, quel que soit son niveau de pratique, de relater, anonymement ou non, tout incident, aussi mineur ou banal soit-il, afin que les organismes en charge de la sécurité puissent les compiler, les rapprocher, les comparer, les analyser dans le but de préconiser ou d'imposer des mesures correctives afin qu'ils ne se reproduisent plus et ne débouchent pas sur un accident. Les anglo-saxons ont cette culture. **A nous de l'acquérir aussi.**

Pour le parachutisme, le site de la Fédération Française de Parachutisme comporte depuis longtemps un onglet « **Faire un retour d'expérience (REX)** » trop peu usité, où tout parachutiste, du débutant au champion ou au moniteur, mais aussi tout pilote largueur et, plus généralement, toute personne pratiquant l'un de nos sports, peut déclarer un REX, même pour le plus petit ou le plus banal incident, même et surtout s'il n'a heureusement pas débouché sur un accident dont la FFP sera alors informée par la déclaration d'accident surnommée **FIR**. Le REX permet une **gestion des risques et une diminution de l'accidentologie** en anticipant la reproduction de certains incidents. Il est très important que l'accident qui n'a pas eu lieu, car resté au stade d'incident, soit porté à la connaissance de la FFP, et non pas seulement l'accident déjà réalisé quand il est trop tard pour l'éviter.

Dans le parachutisme, **la FFP est la seule organisation collective** à proposer un système REX complet, avec des cadres techniques professionnels dans toutes les disciplines ayant le temps, les compétences et les capacités de les analyser, et des dirigeants en mesure d'imposer les évolutions techniques et pratiques qui en résultent pour la sécurité de toutes et tous. Oui, de toutes et tous, car lorsqu'un accident se produit hors des structures fédérales, c'est à la FFP, et plus précisément à son DTN et à son président, que les gendarmes, policiers, juges d'instruction et tribunaux s'adressent afin de connaître les règles techniques et les règles de l'art.

Au-delà du système REX, c'est bien **la FFP qui structure exclusivement le sport parachutiste en France** -on parle ici de sport et non pas des cascades dont sont friands les réseaux sociaux- avec ses brevets, ses directives techniques, ses méthodes d'enseignement, d'animation et d'encadrement, ses qualifications, ses contrats d'assurances pour les pratiquants, les moniteurs, les plieurs, les dirigeants, les bénévoles et les professionnels, les écoles et les clubs, les avions, etc... Imaginez ne serait-ce que la disparition des brevets fédéraux : comment connaître le niveau de chaque parachutiste dans chaque discipline ? Encore récemment, un saut de démonstration totalement hors FFP, et revendiqué comme tel, était réservé aux parachutistes titulaires du brevet D... fédéral, c'est dire !

Les activités de la FFP au service de toutes et tous, clubs compris, dans tous les sports dont elle a la charge et pas seulement dans l'activité historique du parachutisme, sont tellement vastes que le rapport résumé demandé par le ministère des sports à la FFP, comme à toutes les fédérations sportives, en vue d'un entretien du président et du DTN avec la directrice des sports du ministère éponyme, comporte 33 pages et a nécessité 50 heures de travail.

Lorsque vous souscrivez une **licence-assurance**, vous souscrivez à l'ensemble de ces services, directs et indirects, visibles ou invisibles. Mieux, vous les soutenez. Ils ont avant tout un **objectif de sécurité**, de votre sécurité. Vous n'existez dans le parachutisme qu'en fonction des brevets fédéraux que vous avez obtenus dans des écoles agréées par la FFP.

Des rebelles de pacotille, qui éructent « F*ck la fédé », ne manquent cependant pas de souscrire leur licence annuelle auprès de la FFP au sein de laquelle ils ont été formés au parachutisme sportif, démontrant que, pour eux « La reconnaissance est une maladie du chien non transmissible à l'homme » (Antoine Berheim). Il est vrai que REX est également un nom de chien...

Fondamentalement, une structure comme la FFP est une abstraction. La FFP, concrètement, c'est la communauté des femmes et des hommes qui la composent, depuis les élus, les salariés, les techniciens du ministère, les techniciens du terrain -liste non limitative- jusqu'au licencié qui a souscrit sa première licence hier ou avant-hier. Ces femmes et ces hommes sont fiers d'être à votre service.

Soyez fières et fiers de faire partie de cette magnifique communauté.



Y.M.G.

Accidentologie

La saison 2023 est déjà bien avancée, de sorte qu'un point sur l'**accidentologie** à fin juillet avec une comparaison par rapport à la même période en 2022 est possible, et quelques conclusions peuvent en être déduites.

Année	Nombre total d'accidents	Nombre d'accidents tandem (praticants/moniteurs)	Pourcentages tandem
2022	220	30 (25/5)	13,60 %
2023	201	31 (25/6)	15,50 %

Il y a plusieurs niveaux de lecture de ce tableau :



1

Le nombre brut de déclarations de sinistres est en baisse de l'ordre de 9 %, ce qui pourrait constituer une bonne nouvelle, mais n'est-ce pas seulement une apparence? En effet, il faudrait pouvoir établir une corrélation avec le nombre de sauts global auxquels se rapportent ces accidents. Ce nombre de sauts est inconnu en cours de saison, mais les retours de terrains font plutôt état d'une baisse en 2023, en raison notamment des conditions météo et des problématiques de pouvoir d'achat, de sorte qu'on peut estimer que le ratio accidents/ nombre de sauts est plutôt constant. Il faut donc rester vigilants et poursuivre l'effort de sécurisation de nos pratiques. De récents accidents graves ou mortels le prouvent malheureusement.

2

Le nombre d'accidents lors de la pratique des sauts en tandem est plutôt en augmentation, ce qui est une mauvaise nouvelle. Et encore a-t-on échappé de justesse à un crash tandem avec une descente sous deux voiles qui s'est par chance bien terminée. Les écoles de parachutisme doivent réfléchir à la sécurisation qui exclut une pratique de type stakhanoviste, laquelle consiste à accroître la productivité des travailleurs au-delà de la normale en les incitant (ou les contraignant) à adhérer aux objectifs d'augmentation de la production.

3

Le nombre d'accidents de praticants tandem hors moniteurs est de 25 à ce stade de la saison. C'est à la fois beaucoup et peu. Au niveau des assurances, cela signifie que notre communauté n'est pas à l'abri d'un accident grave (voir le crash évité de peu) générant une forte indemnisation et par la suite une augmentation de l'évaluation du risque par l'assureur, donc de la prime d'assurance. Alors, est-il vraiment anormal que la licence-assurance tandem, gratuite pour la part licence, soit payante de 5 euros pour la part assurances ?

Y.M.G.

Projet pour la compétition

La compétition de parachutisme, ascensionnel compris, se meurt au niveau national, doucement, à petit feu, de façon indolore et inaperçue. C'est un constat qui date de nombreuses années sans qu'une solution n'ait pu y être apportée. Faut-il s'y résoudre avec la fatalité pour seule explication ?

D'aucuns prétendent que les jeunes ne sont plus intéressés par la compétition. Le succès des compétitions en soufflerie le dément. Interrogeons-nous plutôt sur ce qu'on propose, à savoir des compétitions dont le format est calqué sur les règlements internationaux. Pour les disciplines en chute, avec les entraînements en soufflerie le niveau requis pour participer est devenu stratosphérique.

Pourtant, des compétitions de niveau régional (ligues) ou local (clubs et écoles) existent, il est vrai essentiellement

en PA mais aussi en VR, c'est une base de réflexion. Et si nous les utilisons telles quelles afin de valoriser la compétition de petit niveau, expression nullement péjorative -au contraire- faisant référence au livre « J'aime le sport de petit niveau » de Boris Cyrulnik ? En paraphrasant le physicien-philosophe-alpiniste Etienne Klein (qui parlait des sciences) : **si l'on veut donner le goût de la compétition, ne convient-il pas de commencer par donner du goût à la compétition ?**

L'idée est de créer un classement individuel national par discipline (y compris les disciplines par équipe comme le VR) de toutes les personnes participantes à ces compétitions, sur la base de points. Et ce classement pourrait être intitulé « Coupe de France » avec un podium final annuel individuel par discipline. Comment ?

1 Un nombre dégressif de points serait donné aux dix premiers. Comme pour le championnat du monde de Formule 1. Pour les disciplines d'équipe, comme le VR, chaque équipier recevrait les points individuellement correspondants au classement de l'équipe. Ainsi, si un équipier fait une autre compétition au sein d'une autre équipe, il recevra à nouveau des points supplémentaires que ne recevront pas ses équipiers initiaux. Plus une personne participe à des compétitions, plus elle augmente ses chances pour le classement final Coupe de France.

2 Pour tenir compte des différences d'exigence technique de chaque compétition, il y aurait trois niveaux : national, régional, local. Le barème de points serait dégressif afin de tenir compte du niveau d'exigence technique de chacune, une compétition régionale, par exemple, rapportant plus de points qu'une compétition locale. On pourrait ainsi intégrer dans le réseau Coupe de France toutes les compétitions organisées en France (métropole et Outre-mer), et on pourrait même à terme y associer des compétitions européennes, le Tour de France cycliste ayant bien des étapes dans des pays limitrophes. Il y aurait un cahier des charges allégé, sans contraintes financières.

3 On pourrait réaliser cette Coupe de France à cheval sur deux années civiles, l'étape finale étant les championnats de France, et le classement suivant débutant dès les premières compétitions d'automne post championnats de France. Des prix pourraient être distribués par la FFP dans le cadre du classement final (subvention d'entraînement, matériel ou autre...).

Un classement des compétiteurs a déjà existé lorsque Christian Bernachot était DTN. Il est rapidement tombé en désuétude car c'était juste une classification des sportifs de haut niveau, pas le résultat de compétitions de tous niveaux et de toutes personnes. Mais cela prouve que c'est possible.

Une réflexion a été amorcée. Elle devrait être poursuivie. Il n'est a priori guère envisageable d'une mise en œuvre opérationnelle au mieux avant l'automne 2024, juste après les championnats de France 2024. C'est donc un projet qui concernera vraisemblablement plutôt l'équipe dirigeante de la FFP qui sera élue en 2024, si elle entend le mettre en œuvre et le poursuivre, pour la mandature 2025-2028...

« La seule chose qu'on est sûr de ne pas réussir est celle qu'on ne tente pas » (Paul-Emile Victor).



Steve Leroy, Yves-Marie Guillaud, Guillaume Dubois et Rodolphe Pourcelot
Le président de la Fédération Française de Parachutisme, Yves-Marie Guillaud, et l'équipe de France de Voile Contact à 2 lors d'un entraînement à Besançon.

Projet de mutualisation

« Entre 40 et 50 euros par tandem ». En entendant cette phrase prononcée par le directeur technique d'une école de parachutisme FFP, par ailleurs EAPS (établissement d'activités physiques et sportives), on se pense victime d'une dissociation spatio-temporelle. Cette dîme est le prix retenu par des sites internet marchands sur les sauts en tandem vendus en ligne par leur intermédiaire électronique. Ce même directeur technique précisait que le montant était de 18% du prix du tandem sur le dernier site auquel son école associative vient d'adhérer.

Et la FFP se voit parfois accusée de cupidité, voire pire, parce qu'elle demande 5 euros par tandem pour l'assurance, assurance qui couvre tout, n'ayons pas peur de le répéter : les pratiquants, les avions, les dirigeants, etc...

Pour 1.000 tandems, une école perd donc 40.000 euros (en retenant le chiffre bas, c'est donc un minimum) si tous passent par ces sites. Et si, par exemple, si elle réalise 20.000 sauts annuels, cette dîme coûte à tous les pratiquants de l'école une somme de 2 euros par saut. Le calcul est facile à adapter à chaque école.

Au niveau collectif en raisonnant sur l'ensemble de la pratique sportive, ce sont 400.000 euros minimum qui s'évaporent par tranche de 10.000 tandems. En 2022, la FFP a enregistré 48.425 licences-assurances tandem, soit potentiellement, si tous étaient passés par ces sites internet, un chiffre d'affaires de 1.937.000 euros pour le seul profit de sites marchands, là où la licence à 5 euros représenterait un total de 242.125 euros au profit de la collectivité parachutiste.

On ne peut pas rester les bras croisés devant une telle hémorragie financière et une telle paupérisation en cours des moniteurs tandem qu'elle génère, dont il est à craindre qu'elle aille crescendo. La tâche est rude, mais il faut s'y atteler. C'est pourquoi la FFP envisage, sur une suggestion de Patrice Girardin et avec son expérience des « tandem Canal+ » de l'époque de la présidence de Bernard Colas, la création d'un site consacré exclusivement aux clubs et écoles FFP

permettant de proposer les prestations qui passent actuellement par ces sites marchands qui coûtent une fortune au parachutisme. Au moins l'argent du parachutisme restera-t-il dans le parachutisme et profitera-t-il aux parachutistes et aux pratiquants des sports dont la FFP a la charge.

Une réflexion a été amorcée. Elle devrait être poursuivie. Il n'est a priori guère envisageable d'une mise en œuvre opérationnelle au mieux avant l'année 2025. C'est donc un projet qui concernera plutôt l'équipe dirigeante de la FFP qui sera élue en 2024, si elle la reprend et la poursuit, pour la mandature 2025-2028.

Ce sera difficile, ne serait-ce que pour vaincre les mentalités centripètes qui animent de plus en plus la jeune génération de parachutistes qui semble « percevoir l'obéissance à une règle collective comme une soumission insupportable » selon le pédopsychiatre Maurice Berger.

Cependant, « Je suis pessimiste par intelligence, mais optimiste par la volonté » disait Antonio Gramsci, philosophe et théoricien politique italien.

Y.M.G.



Yves-Marie Guillaud, président de la FFP, Pierre Fromentin président de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes, Dominique Merg monitrice au sol, Manu Ulibari DT, Bernard Merg DTA.

Chef de centre

Lorsque la désignation Centre-école de parachutisme est devenue Ecole de parachutisme, le chef de centre est devenu directeur technique. L'évolution sémantique à coloration technocratique a-t-elle précédé l'évolution des mentalités ou résulte-t-elle de celle-ci ? C'est l'histoire de la poule et de l'œuf : la poule a-t-elle précédé l'œuf ou l'œuf a-t-il précédé la poule ?

Il faudrait une étude sociologique de la communauté parachutiste pour répondre à une telle question, avec la certitude de conclusions théoriques sans réel impact concret. Attachons-nous plutôt au mot « chef » qui a disparu du titre donné à celui ou celle qui dirige techniquement, mais pas de la fonction.

« Un chef, c'est fait pour cheffer », avait dit Jacques Chirac. La formule a fait sourire, cependant elle exprime clairement une vérité aussi vieille que le monde, et pas seulement le monde des humains.



Le président de la Fédération Française de Parachutisme, Yves-Marie Guillaud, accompagne Clément, jeune paraplégique de 21 ans, pour son premier saut tandem, à Chambéry



Jean-Michel Poulet, Directeur Technique National, videoman de voile-contact pour une équipe indonésienne s'entraînant à Besançon

Alors, disons-le : le directeur technique est fait pour diriger. Et quand il y a un accident, c'est lui qui se retrouve en première ligne devant la Justice, souvent seul, car les bons conseillers se sont débinés.

Dans un sport classé «en environnement spécifique» par le Code du sport, pour ne pas dire en environnement dangereux, l'autorité du directeur technique doit être respectée, sinon le risque augmente. Non seulement elle doit être respectée, mais l'idée même de la contourner et de faire ses petites affaires dans le dos du DT ne doit venir à l'esprit de quiconque.

Et si l'esprit festif de convivialité est bien entendu souhaitable, n'oublions pas que nous fréquentons les terrains pour y **faire du sport**, pas la fiesta permanente.

Y.M.G.

ZOOM SUR

Tous les documents, supports de communication, [informations techniques](#), [calendrier](#), [commissions](#), [communiqués de presse](#), [articles relayés dans les médias](#) ... sont disponibles, clairement et aisément, sur le site www.ffp.asso.fr

